

N° 2024-25 VOI

**ARRETE SUR LA CIRCULATION**  
**Du 16/09/2024 pendant 30 jours et si necessaire jusqu'à la fin des travaux**  
**Travaux d'enduits par l'entreprise GAGNERAUX Construction**  
**D277 – Route de la Vallée d'Ingrès**

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
**CONSIDERANT** la demande de l'entreprise **GAGNERAUX Construction**,  
représentée par M. Bouland 06 24 48 41 59 de procéder aux travaux indiqués

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'entreprise est autorisée à fermer la circulation le temps nécessaire afin de ne pas gêner les riverains,

**ARTICLE 2**

L'entreprise est autorisée à interdire le stationnement

**ARTICLE 3**

l'entreprise devra prévenir l'agence Routière Départementale et les riverains de ces travaux.

**ARTICLE 4**

L'entreprise est chargée d'afficher le présent arrêté aux carrefours concernés et mettre en place les panneaux de signalisation correspondants,

**ARTICLE 5**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, à l'agence Routière, à Monsieur le Commissaire de Police, à Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 09/09/2024  
Le Maire, Christian Minot

